

09 juin 2016 -16:58

Appartient à Conseil des ministres du 9 juin 2016

Modification du mécanisme d'octroi des certificats verts pour l'électricité produite par les parcs éoliens en mer du Nord

Le Conseil des ministres a approuvé, en seconde lecture, l'avant-projet de loi modifiant le mécanisme d'octroi des certificats verts pour l'électricité produite par les parcs éoliens en mer du Nord.

Le mécanisme d'octroi de certificats verts concerne les parcs Rentel (296 MW) et Norther (350 MW).

Il prévoit un LCOE (Levelized Cost of Energy ou coût actualisé de l'énergie) de 124 euros/MWh pour Norther et de 129,8 euros/MWh pour Rentel.

La période de soutien a été fixée à 19 ans, plutôt que 20 ans pour le mécanisme de soutien aux parcs offshore actuellement opérationnels. La durée de la concession a été prolongée de 20 à 22 ans.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Marie Christine Marghem, ministre de l'Energie, de l'Environnement et du Développement durable
Avenue de la Toison d'Or 87
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 790 57 11
<https://marghem.belgium.be>

Bernard Van Hecke
Porte-parole
+32 475 44 34 26
bernard.vanhecke@marghem.fed.be

Service de presse de Philippe De Backer, secrétaire d'Etat à la Lutte contre la fraude sociale, à la Protection de la vie privée et à la Mer du Nord, adjoint à la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique
Tour des Finances
Kruidtuinlaan50 boîte 155
1000 Bruxelles
Belgique